

**Rencontre du 27 juillet 2020 entre Madame Frédérique Vidal, ministre de
l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le collectif des
sociétés savantes**

Réflexions sur le projet de loi LPPR concernant les modalités de financement de la recherche
- Guy Wormser, directeur de recherches au CNRS, Vice-Président de la Société Française de
Physique

Au nom du collectif des sociétés savantes

Madame la Ministre,

Je vous remercie à mon tour d'avoir accepté de nous recevoir suite à notre lettre du 5 juin dans laquelle nous exprimions la déception de la communauté scientifique devant le projet de loi LPPR. Je suis chargé de vous résumer les défauts les plus importants que nous avons relevés dans ce projet, indépendamment de l'aspect budgétaire et des questions de ressources humaines qui seront abordés ensuite par mes collègues Patrice Lemaire et Florence Hachez-Leroy.

Notre grande déception provient de l'absence de reconnaissance dans la loi des caractéristiques essentielles de la recherche en général, et en particulier en ce moment, de la recherche face à des défis sociétaux aussi importants que la pandémie ou les problèmes liés au climat. Je cite brièvement notre lettre « La crise actuelle a encore une fois démontré la nécessité absolue d'un spectre le plus large possible de recherches au long terme, non seulement essentielles pour l'avancée générale des connaissances, mais également indispensables pour pouvoir être à même de répondre du mieux possible aux crises du futur dont nous ignorons tout encore et pour lesquelles la recherche sur projets ne pourra jamais fournir des réponses en temps utile ». Ce dont le pays a besoin c'est une recherche basée sur le temps long nécessaire à son efficacité, une recherche menée en toute sérénité et respectant l'indispensable dépendance académique.

Le projet de loi consacre une augmentation importante du budget de l'ANR mais en dépit de certains avantages, je me dois de souligner l'aspect déstructurant de l'ANR. Une telle agence ne juge par nature que les projets qui lui sont présentés et ne peut donc avoir de stratégie scientifique globale, qui est établie dans chaque domaine à grands traits par le ministère et dans le détail par les différents organismes nationaux et universités. Un équilibre entre financement par l'ANR et par ces derniers est donc indispensable mais le projet de loi le brise fortement. Pire encore, le mécanisme rajouté depuis dans la loi pour corriger ce défaut, à travers un préciput très élevé est extrêmement pernicieux. Je le qualifierai presque de « baiser qui tue », car en versant aux laboratoires une part indispensable de leur budget récurrent via l'ANR, ce dispositif va forcer tous les laboratoires à déposer de plus en plus de projets à l'ANR.

L'objectif louable en soi d'augmenter le taux de réussite à l'ANR ne sera pas atteint malgré l'augmentation du budget qui lui est consacré car le nombre de projets va augmenter considérablement à cause du mécanisme de réversion proposé. Même en prenant pour objectif ce seul point : augmenter ce taux de réussite à l'ANR, il nous semble plus efficace d'augmenter la part stratégique du budget venant des organismes et des universités pour faire baisser le nombre de projets déposés à l'ANR et mieux cibler ses appels à projets que d'instaurer une course perpétuelle aux crédits via ce guichet.

Nous voudrions également souligner que si la compétition est un moteur important de la recherche, il s'agit le plus souvent de compétitions entre différents groupes d'équipe au plan international et qu'il n'est pas utile de mettre les équipes françaises en compétition permanente les unes contre les autres via des appels à projets.

En résumé, Importance des crédits récurrents qu'ils soient destinés aux programmes au long cours (on parle là typiquement de 10 ans voire beaucoup plus et pas des 3 ans des contrats ANR) ou au fonctionnement, importance des stratégies scientifiques à long terme, importance de la collaboration entre équipes françaises, importance des équilibres régionaux, importance de la visibilité au niveau des pilotages des laboratoires , importance d'augmenter le temps que chaque chercheur consacre à sa recherche plutôt qu'à la recherche de crédits: voici ce que la communauté scientifique attend d'une loi ambitieuse pour notre recherche nationale. Nous sommes vraiment disposés à collaborer avec vous de notre mieux tout au long du parcours parlementaire de cette loi en notre qualité de « corps intermédiaire » dont le premier ministre a récemment souligné l'importance, pour que notre commune ambition trouve à travers cette loi une source d'enthousiasme et non pas de craintes voire de rejet.